



Solidarité
Laïque



Le 30 avril 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Objet : Retour à l'école : les mesures de renforcement de la continuité éducative sont un début et doivent être étayées et élargies à tous les enfants et les jeunes en situation de précarité

Copie au Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

A partir du 11 mai prochain, certains élèves reprendront le chemin de l'école. Pour ceux qui ont été privés de continuité scolaire durant le confinement, faute d'accès au numérique ou d'accompagnement suffisant, les problématiques sont nombreuses. Les inégalités scolaires préexistaient à la crise sanitaire¹ ; elles s'expriment avec plus de force encore dans le contexte de la fermeture des établissements.

A l'urgence sanitaire est venue s'ajouter pour de nombreuses familles une urgence éducative. La récente volonté exprimée par le Gouvernement de concentrer les efforts pour lutter contre les inégalités et favoriser la continuité éducative des enfants les plus vulnérables constitue un premier pas, que nos organisations saluent. L'investissement dans le matériel informatique et de connexion pour assurer le suivi éducatif à distance, le doublement du nombre d'élèves bénéficiant d'un mentorat et les dispositifs d'aide aux associations constituent des avancées positives.

Mais alors que ces mesures sont destinées aux élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des « cités éducatives », et qu'en effet de nombreux enfants et jeunes en situation de précarité se trouvent sur ces territoires, nos organisations constatent qu'au-delà des territoires ciblés, des enfants et jeunes en situation de grande précarité vivant en bidonvilles, squats, hôtels sociaux, hébergement d'urgence et d'insertion, aires d'accueil, structures de la protection de l'enfance, sont exposés à des difficultés et des risques accrus de décrochage alors même que leur relation à l'école est essentielle.

D'une part, les élèves et leurs familles ne disposent pas du matériel et des outils numériques essentiels en cette période de confinement – et au-delà jusqu'à retrouver une scolarité normale - pour assurer une continuité pédagogique (ordinateurs, tablettes, connexions, accès à internet, imprimantes), comme le démontre le questionnaire lancé par la Fédération des acteurs de la solidarité auprès de ses adhérents. Sur 3232 familles (représentant 6205 enfants et jeunes dans 109 structures répondantes), 2307 familles (plus de 70%) ne disposent ni d'un ordinateur, ni d'une tablette, ce qui rend quasiment impossible l'accès à l'enseignement à distance mis en place actuellement, qui repose entièrement sur la communication numérique. Leur accès à une connexion, en WIFI ou via un smartphone, est aussi extrêmement limité. Les conditions mêmes d'hébergement impactent plus encore la continuité pédagogique qu'elles n'impactent déjà l'accès à l'école, l'assiduité ou la réussite scolaire en temps

¹ PISA/ OCDE : Note par pays_ France http://www.oecd.org/pisa/publications/PISA2018_CN_FRA_FRE.pdf

normal : ainsi, en hôtel social par exemple, où les conditions d'hébergement sont caractérisées par une grande promiscuité, celles-ci ne permettent pas aux enfants et jeunes de pouvoir travailler sereinement, encore moins de disposer d'un espace personnel.

Le même constat est fait par les membres du CNDH Romeurope, qui, outre les difficultés mentionnées ci-dessus, font état d'un obstacle supplémentaire lié au manque d'électricité dans les squats et bidonvilles.

Qu'ils soient confinés en aires d'accueil, en terrains agréés ou tolérés ou encore sur un terrain privé, de nombreux gens du voyage présentent eux aussi un cumul de freins importants dans le cadre de la continuité pédagogique. Notamment, une enquête réalisée auprès d'usagers d'associations membres de la Fnasat fait état d'un taux d'équipement en ordinateurs inférieur à 13 % des ménages. Au-delà, l'illectronisme et l'illettrisme de nombreux parents appellent des soutiens pour l'accompagnement des élèves.

D'autre part, et avant même la volonté d'assurer une continuité pédagogique, la nécessité de maintenir le contact avec les enfants, les jeunes et leurs familles est essentielle. Les adultes, souvent allophones et dépassés par les programmes scolaires qu'ils maîtrisent mal sont souvent désarmés et peinent à accompagner et aider efficacement leurs enfants dans leur scolarité et l'appui aux devoirs. De nombreux parents rencontrent également des difficultés dans l'utilisation du numérique. Malheureusement pour beaucoup de ces familles, et ce malgré l'engagement des professeurs et associations, le maintien du lien se révèle très difficile, voire impossible. Nos organisations constatent ainsi l'apparition de nouvelles inégalités, entre les enfants et les jeunes dont les enseignants ou les communes ont pris la responsabilité d'imprimer des supports pédagogiques et de suivre tous leurs élèves, et les élèves qui ont perdu le lien avec leurs enseignants, avec leur école, ce dernier cas de figure étant largement majoritaire.

Enfin, il est essentiel de souligner également qu'en Outre-mer, la situation des enfants et des jeunes est particulièrement préoccupante : les taux de décrochage sont estimés dans différents territoires entre 15% et 25%.

Dans ce contexte il faut souligner l'impact positif de toutes les initiatives locales ayant facilité la médiation éducative, qu'il s'agisse de soutien téléphonique, de la coopération entre enseignants, travailleurs sociaux et bénévoles pour apporter les devoirs en format papier, ou encore de la mobilisation de certaines communes ou d'associations pour imprimer les devoirs ou fournir du matériel informatique.

Fortes de ces constats, nos associations demandent des mesures concrètes pour une meilleure prise en compte de tous les enfants et jeunes et de leurs besoins afin que le droit à l'éducation soit effectif pour toutes et tous :

- Au vu de l'impact différentiel du confinement sur la scolarité des enfants en fonction de leur milieu social et de leurs conditions de vie, il est impératif que la période actuelle soit uniquement considérée comme une période de consolidation des acquis, et que celle-ci ne soit pas considérée comme ayant été « suivie » par les enfants et les jeunes.
- Il convient de s'assurer que les mesures destinées aux quartiers prioritaires, à la protection de l'enfance et aux centres d'hébergement bénéficient effectivement à l'ensemble des enfants et jeunes en grande précarité (bidonvilles, aires d'accueil de gens du voyage, squats, accueils sociaux, foyers, etc.), afin que tous puissent accéder aux outils informatiques mais aussi à l'accompagnement scolaire, jusqu'ici non prévu pour les enfants en habitat précaire, notamment pour ceux qui passent des diplômes cette année.

- L'identification et le repérage de ces enfants et jeunes leur permettant de bénéficier des mesures mises en place doit pouvoir se faire par des demandes émanant des familles elles-mêmes, des équipes éducatives, en lien avec la famille, ou par des acteurs associatifs, travailleurs sociaux ou institutionnels engagés dans des actions de médiation scolaire faisant le pont entre les familles et l'institution scolaire.
- L'accompagnement vers et dans l'école, qui existe sur certains territoires à travers des projets de médiation scolaire, est un levier essentiel à la construction d'une relation de confiance entre enfants, familles et institution scolaire. Développée cette année par le gouvernement dans les squats et bidonvilles, la médiation scolaire doit être renforcée dans la durée et élargie à tous les enfants et jeunes qui en ont besoin, quel que soit leur lieu de vie.
- Ces enfants et jeunes doivent également bénéficier, comme ceux vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et des « cités éducatives », de l'accompagnement scolaire prévu pendant l'été 2020 et pendant l'année 2020-2021 pour rattraper le retard, tout en s'assurant que ces mesures ne soient vécues ni comme une punition, ni comme un facteur de stigmatisation.
- La crise sanitaire actuelle nous montre que l'outil numérique est désormais un élément essentiel pour garantir l'effectivité du droit à l'éducation. L'investissement de l'Etat dans l'égalité numérique doit permettre à tous les enfants et jeunes d'être équipés et avoir accès à une connexion, et à tous les enseignants d'être formés à l'accompagnement des élèves à distance.
- En Outre-mer, une attention particulière doit être portée aux situations de décrochages, au vu de leur envergure. Les réponses apportées doivent s'inscrire dans une logique de différenciation territoriale, afin de prendre en compte les spécificités territoriales en termes de conditions sanitaires, transports et restauration scolaire, sécurité et hébergement des élèves.
- Enfin, l'attention portée aux élèves les plus fragiles à l'occasion de cette période de crise ne doit pas faire oublier les enfants et jeunes en situation de précarité les plus éloignés de l'école, qui ne sont pas encore élèves : le développement de la médiation scolaire devrait contribuer à repérer ces enfants et jeunes et à lever les obstacles à la construction d'une relation de confiance avec l'institution scolaire.

Aujourd'hui plus que jamais, le défi du respect du droit à l'éducation pour chaque enfant et chaque jeune revêt une importance considérable pour tous les acteurs de l'éducation et du secteur social. Ensemble, faisons de la devise républicaine une réalité pour tous et toutes.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, l'assurance de notre plus haute considération.

Signataires :

- Sébastien Lyon, Directeur Général d'UNICEF France
- Florent Guéguen, Directeur Général de la Fédération des acteurs de la solidarité
- Clémentine Siquin, Déléguée Générale du CNDH Romeurope
- Stéphane Lévêque, Directeur de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes
- Anne-Marie HARSTER, Présidente de Solidarité Laïque
- Malik Salemkour, Président de la Ligue des droits de l'Homme